

DECISION n°13/2024

OBJET : signature d'un contrat entre le Programme de Réussite Éducative et « Dessine-moi la lune »

LE PRESIDENT DE LA CAISSE DES ECOLES DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation,

VU les statuts de la Caisse des Ecoles,

VU le projet de la Réussite Éducative,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des ateliers hebdomadaires de Français Langue Étrangère.

CONSIDERANT la nécessité de signer un contrat avec « Dessine-moi la lune » pour la mise en place d'action d'Art-thérapie.

DECIDE

D'AUTORISER le programme de Réussite Éducative à mettre en place des ateliers d'Art-thérapie pour l'année 2024.

PRECISE la mise en place d'atelier : Le mercredi entre le 10 janvier et le 12 juin 2024, soit 18 séances d'une durée 1h30, soit de 16h30 à 18h, pour un montant de 2 880€ (TTC).

PRECISE la participation aux frais de déplacement de l'intervenante, le matériel et le temps de préparation sont inclus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place des ateliers.

INDIQUE que les crédits nécessaires (soit 2 880 € TTC), seront inscrits au budget du Programme de Réussite Éducative.

Fait à Sainte-Geneviève des Bois, le 22 janvier 2024.



Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



NOTE DE PRESENTATION

OBJET : signature d'un contrat entre le Programme de Réussite Éducative et « Dessine- moi la lune »

L'équipe de la Réussite Éducative souhaite proposer des actions d'art-thérapie.

Descriptif de l'intervention :

Objectifs :

- Travailler la gestion des émotions.
- Favoriser la confiance en soi

Public : Groupe de 7 enfants en parcours de réussite éducative, dont les besoins correspondent aux objectifs de l'atelier

Lieu : La Bergerie – Rue Montesquieu – 91700 Sainte-Geneviève- des- Bois

Dates et horaires : tous les mercredi hors période de vacances scolaire entre le mercredi 10 janvier et le mercredi 12 juin (inclus) de 16h30 à 18h00.

Soit un montant de 2 880 € pour l'ensemble des actions de formations, préparation des séances, déplacement et réalisation de point intermédiaire et de bilan.